

Séance du : 12 février 2018

n° 01/2018

**L'an deux mille dix-huit, le douze février à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Colette CABROL, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Serge CAZENAVE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Patrick ROSSIGNOL, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

I.COUTUREAU à A.MAMY, J.DOUMERC à F.ROS-NONO, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, G.HEBRARD à J.C.LANDET, B.STUDER à J.P.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 35

**Délégués suppléants :**

Mmes Marielle PEIRO, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Michel TOUJA.

**Excusés :**

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Etienne THIBAUT.

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2018**

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2018.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 18/01/2018 sous la présidence de Patrick de Pérignon et débattues en Bureau le 22/01/2018 et adoptées à l'unanimité.

### **LE CONTEXTE TERRITORIAL**

Trois ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles a été impulsée au Pays Lauragais : le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la révision du SCOT et la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le périmètre du PETR, étendu en 2017 suite à l'intégration de la commune des Cammazes à la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois, couvre aujourd'hui 167 communes regroupées en 4 communautés de communes, et voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 105 544 habitants (INSEE RGP 2018).

Rappel des principales missions du PETR, nouvel espace de développement et de contractualisation depuis 2015 :

- Compétence SCOT
- Compétence PCAET
- Elaboration du Projet de territoire et mise en place d'actions de développement économique, touristique, culturel, écologique ...
- Contractualisation
  - LEADER 2014-2020
  - Contrat de ruralité avec l'Etat 2017-2020
  - CRU 2015-2017 (nouvelle période de contractualisation attendue 2018-2020)

Un mode de gouvernance articulé sur des instances participatives et de concertation : Bureau, Comité syndical, commission de travail thématique, conférence des maires, conseil de développement.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Une participation active aux travaux des structures supra-territoriales officielles ou informelles: INTERSCOT, Assemblée des territoires de la Région, Conférences des SCOT d'Occitanie, Réseau des PETR/Pays d'Occitanie.

### **L'appui des partenaires**

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat a renouvelé son engagement à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention d'un peu moins de 50 000€, avec, cette année, un fléchage direct pour l'animation du GAL.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 100 000€ interviendront principalement sur l'ingénierie du GAL des Terroirs du Lauragais, sur le volet Tourisme, sur le volet Culture, mais aussi sur le volet transition énergétique.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide financière de l'ADEME de près de 100 000 € pour 2018 permet au territoire du PETR et à ses communautés de communes de bénéficier de l'ingénierie d'une chargée de mission dédiée, d'une mutualisation des coûts et d'une cohérence territoriale.

### **Les grands chantiers de 2018**

Afin de concrétiser ou de poursuivre les actions engagées, plusieurs grands chantiers devront être menés en 2018, notamment :

- Le volet contractualisation : Les diverses contractualisations (Contrat Régional Unique (finalisation du CRU 2015-2017 et élaboration du CRU 2018-2020 avec un volet dédié à l'expérimentation/innovation), Contrat de ruralité...), avec la définition d'une stratégie territoriale, la mise à jour des maquettes financières,
- La mise en œuvre du projet de territoire, avec, la rédaction de la convention territoriale (document détaillant les moyens techniques et financiers permettant la mise en œuvre du projet de territoire et signé par le PETR, les 6 EPCI, les Départements et la Grande Région), puis la réalisation des actions inscrites dans le projet, ainsi que l'animation du conseil de développement du PETR et la mise en place de groupes de travail.

*Ces actions n'ont pas d'incidence directe dans le budget mais mobilisent l'ingénierie du PETR.*

- La révision du SCOT : la révision du SCOT (mise en compatibilité avec les lois Grenelle II, ALUR, loi Avenir de l'Agriculture et de la Forêt... en concertation avec les communautés de communes et les partenaires institutionnels) engagée en février 2015 et arrêtée en décembre 2017, est en cours de finalisation (les procédures réglementaires de consultation officielle des personnes publiques associées et d'enquêtes publiques sont assez onéreuses d'autant plus que le territoire est à cheval sur 3 Départements) avec comme objectif une approbation du projet avant novembre 2018.
- Volet Urbanisme : Mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation du SCOT, renforcement du conseil aux communes, actualisation de la charte Architecturale et paysagère, mise en place d'une nomenclature commune des documents d'urbanisme,

### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

(le projet transversal d'observatoire des paysages étant reporté sur l'année prochaine),...

- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR. Grâce au conventionnement avec l'ADEME, la mutualisation de ce plan réglementaire à l'échelle du PETR fait bénéficier à ses EPCI membres d'un coût d'élaboration nettement plus avantageux (économie de l'ordre de 50 000€ par EPCI) et d'une cohérence globale. Le Diagnostic du PCAET a été validé en fin d'année. 2018 permettra l'élaboration de la stratégie territoriale et du plan d'actions, avec ses déclinaisons par EPCI.  
En complément des autres actions déjà engagées (permanences habitants, film de promotion,...), le projet de mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé sur la dizaine de communes volontaire du territoire devrait être opérationnel en avril 2018. Ce projet bénéficie de subventions directes de l'Ademe et de Leader, et représentera une opération blanche pour le PETR.
- Volet Tourisme : Réalisation du Guide du Routard suite à la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt retenue, communication dont le site internet, édition de brochures, 2<sup>ème</sup> édition du canalathlon ...
- Volet Culture : Mise en place de la stratégie culturelle du territoire avec notamment l'Appel à projet Lauragais dans les Arts nouvelle formule, appel à projet à destination des associations culturelles et le projet de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, la mise en place d'une plateforme culturelle...
- La programmation LEADER : animation des commissions Tourisme et Culture, animation du Comité de Programmation GAL, suivi et accompagnement des porteurs de projets...

**Le projet de budget 2018 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.**

### **LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

Une section de fonctionnement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 800 000€

#### *Recettes*

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 136 000€

Le PETR bénéficie du soutien de ses partenaires sur l'Ingénierie et le programme d'actions

- Subvention d'ingénierie LEADER : 100 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 32 000€ + 16 000 € dédiés à l'animation GAL (Modification de leur règlement suite à la fusion des Régions).
- Subvention ADEME (PCAET et CEP) : 69 000€
- Participation au service de Conseil en Energie Partagée à la charge unique des communes bénéficiaires : 10 000€

#### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonnet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

*Courriel* : pays.lauragais@orange.fr

- Contribution des EPCI membres : 295 000-€
  - Dont 20 000 € pour le PCAET
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 90 000€

### *Dépenses*

- **Charges de personnel**

Une équipe pluridisciplinaire composée de 10,1 ETP pour 2018 :

- Poste de Direction, assistante de gestion (comptabilité, ressources humaines..), chef de projet Culture et Tourisme/animateur Gal, chargés de missions développement territorial (comprenant tourisme, économie et contractualisation, CODEV), urbanisme, transition énergétique, culture, assistant urbanisme, et assistant communication, conseiller en énergie partagé (recrutement souhaité pour avril 2018), agent d'entretien.

**Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2018 10.1 ETP (incluant le CEP) avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire** L'enveloppe de la masse salariale totale est estimée pour 430 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 85 000€
- La mise en œuvre du projet de territoire : 185 000€
  - Volet SCOT /urbanisme : frais importants liés à la révision du SCOT, outil de suivi/veille, refonte de la charte architecturale et paysagère en interne, réseau ADS, Nomenclature PLU...
  - Volet transition énergétique : sur proposition de la commission transition énergétique: PCAET et actions correspondantes (film permanences habitats, éco-cup, éco-défi,..)
  - Volet Culture et patrimoine : sur proposition de la commission culture (Lauragais dans les Arts, plateforme culturelle, PAH..)
  - Volet Tourisme : sur propositions de la commission tourisme (guide du routard, Canalathlon, réseau des Bistrots de Pays, édition de la carte touristique,...)
  - Actions du Conseil de Développement (Charte des Apéros de Pays...)
  - Volet Communication missions PETR
  - Actions du CODEV
- Dotation aux amortissements : 23 000 €
- Virement à la section d'investissement : 88 000 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

Une section d'investissement prévisionnelle qui s'équilibre autour de 550 000€

### *Recettes*

- Le résultat reporté en section d'investissement : 22 000 €

#### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

*Courriel* : pays.lauragais@orange.fr

- Travaux (investissement global de l'opération) : 359 000€
  - o Dont Emprunt et Subvention travaux
- Subvention LEADER sur l'étude tiers lieux : 11 424 €
- Subvention Ademe sur l'étude Diagnostic PCAET : 35 735 €
- FCTVA à percevoir : 9 000 €

### *Dépenses*

- Restes à réaliser :
  - o Evaluation environnementale du SCOT: 9 447 €
  - o Diagnostic PCAET : 55 105 €
  - o Pompes à chaleur : 1 100 €
- Travaux (investissement global de l'opération) : 443 000€ dont
  - o Architectes, frais d'études
  - o Transfert agents pendant travaux
- Autres investissements :
  - o Divers installation (standard, mobilier, ordinateurs ....) : 10 000 €
  - o Remboursement capital prêt : 16 538 €

**Selon ces orientations, et grâce au principe acté à l'unanimité par délibération du 20 avril 2017 d'augmentation progressive des contributions chaque année sur la base de 2% soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ, le budget primitif 2018 permettrait d'assurer les actions proposées.**

### Synthèse

RECETTES 2018		DEPENSES 2018	
FONCTIONNEMENT	800 000 €	FONCTIONNEMENT	800 000 €
INVESTISSEMENT	530 000 €	INVESTISSEMENT	530 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 330 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 330 000 €</b>

### LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais est composé de la masse salariale et frais afférents, subventionné à 60% par les Fonds Leader, 20% par la Région Occitanie et 20% d'autofinancement (contributions communautés de communes).

Il s'équilibre environ à 105 000 € en recettes et dépenses ce qui permet une stabilité des contributions des intercommunalités.

#### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

**SECTION DE FONCTIONNEMENT*****Recettes***

- Subvention LEADER : 60 000 €
- Subvention Région Occitanie : 18 000 €
  
- Participation des communautés de communes : **23 000€**

***Dépenses***

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 97 0000 €
- Frais de déplacements : 3 400 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements : 3 000 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT*****Recettes***

- FCTVA : 270 €

***Dépenses***


- Matériel informatique : 1 600 €

Après avoir entendu l'exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité moins 1 abstention :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVE** le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 et le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.

Fait à Avignonet Lauragais, le 12 février 2018

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr